

L'HOMME DE LA ROCHE. CHRONIQUE

DE LA VILLE DE LYON,



PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an. . . 16 francs.
Pour six mois. . . 8
Pour trois mois. . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1^{er}.

ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1^{er}. Une boîte est placée à la porte.

On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

CHRONIQUE LOCALE.

Une circulaire récente de M. le préfet informe MM. les maires du département que M. le ministre des finances, en date du 24 novembre 1836, a reconnu que d'après les lois sur le timbre et l'enregistrement, les affiches ayant pour objet la publication des ventes ou locations, des entreprises de travaux ou de fournitures, des adjudications de toute espèce aux enchères ou au rabais dans l'intérêt privé des communes ou des établissements communaux, doivent être, comme les affiches des particuliers, imprimées sur papier de couleur et timbré. Qu'ainsi ils doivent veiller à ce que cette obligation soit désormais remplie exactement en ce qui concerne l'administration de chaque commune et des établissements qui en dépendent.

La même circulaire contient encore les dispositions suivantes :

Si les affiches que MM. les maires font imprimer comme administrateurs des communes sont assujetties au timbre, il n'en est pas de même des publications qu'ils font par voie d'affiches, comme dépositaires du pouvoir, pour le maintien de l'ordre public, l'exécution des lois ou dans l'intérêt général de l'Etat. Dans ce dernier cas, la loi affranchit du timbre les affiches émanant de l'autorité locale.

M. le baron Nivière, qui était il y a quelques années receveur-général du département du Rhône, et dont le père, M. Nivière-Chol, fut maire de la ville de Lyon, à une époque désastreuse, vient de mourir à Paris, âgé de 60 ans seulement, et à

la suite d'une maladie cruelle qui n'a pas duré moins de deux mois.

En exécution d'une délibération du conseil d'administration des hôpitaux civils, approuvée par M. le préfet, on vient de disposer à l'Hôtel-Dieu une salle particulière contenant dix lits et dans laquelle seront reçues, moyennant un franc cinquante centimes par jour, les femmes qui désireront y faire leurs couches. Celles qui voudront y être admises devront se faire inscrire quelques jours d'avance au bureau de M. l'économiste, où elles auront à représenter leur acte civil de mariage et le consentement de leur mari.

D'après l'élection nouvelle faite par l'assemblée générale des notaires de la ville et de l'arrondissement de Lyon, convoquée le 19 décembre dernier, ensuite d'une décision de M. le garde-des-sceaux, la chambre des notaires séant à Lyon vient de compléter aussi par une élection nouvelle son bureau pour l'année notariale 1839-1840. Il est composé ainsi qu'il suit :

MM. Sain, président; Quantin, premier syndic; Delorme, deuxième syndic; Faugier, rapporteur; Victor Coste; trésorier; Leforest, secrétaire; Perrin, Raymond et Rambaud, membres.

M. le maire de Lyon vient de rendre une ordonnance de police dont les sages dispositions méritent une entière approbation. Il s'agit du service des agents de police qui appellait sérieusement l'attention de l'autorité. Voici les trois articles les plus importants de cette ordonnance :

Art. 1^{er}. En toute saison, les bureaux de police seront ouverts au public, au plus tard à huit heures du matin.

Art. 2. A partir du moment de l'ouverture, et jusqu'à ce que la surveillance de nuit ait commencé ses rondes, le service intérieur des bureaux sera réglé de manière qu'un agent soit en permanence pour répondre au public et pourvoir aux éventualités urgentes.

Art. 5. Les agents devront, autant que possible établir leur domicile sur le quartier auquel ils seront attachés, ou au moins à proximité, pour que leur concours soit assuré en cas d'événement.

Dimanche dernier, la caisse d'épargne a reçu la somme de 43,419 fr., versée par 720 déposants; elle a remboursé 36,020 fr. à 144 personnes. 93 nouveaux livrets ont été délivrés.

Dans la soirée du 12 de ce mois, les militaires de garde, au pont Lafayette, ont ramassé sur la voie publique et conduit à leur poste, un individu dans un état complet d'ivresse, et que le froid avait saisi au point de lui ôter tout sentiment; revenu à lui par les secours que lui ont prodigués les militaires, l'un d'eux a été chargé par le chef du poste de le conduire à son domicile, à la Croix-Rousse, montée Rey, mais arrivé à la place des Bernardines, ce malheureux est de nouveau tombé sans connaissance, et malgré tous les soins que lui ont encore donnés les hommes de garde, aux portes de la Croix-Rousse; que son conducteur était allé avertir il a immédiatement succombé.

Dans la matinée du 9 de ce mois, pendant une absence de 5 à 6 minutes, que Mme C., demeurant quai de Bondy, a faite de chez elle, des voleurs s'y sont introduits et y ont enlevé plusieurs objets en

FEUILLETON.

THÉÂTRES. Grand-Théâtre.

LES HUGUENOTS. — LUCIE DE LAMMERMOOR. — LA TROUPE ITALIENNE. — GYMNASE. — CIRQUE-FRANCONI.

Dimanche, les *Huguenots* avaient attiré peu de monde au Grand-Théâtre; cependant c'était les mêmes artistes qui ont eu une si grande vogue dans le même opéra: c'était toujours la belle et large voix de Siran, la méthode et le bon goût de Mlle Cundell, le timbre de voix ravissant de Mlle Jolly, et la forte et puissante voix de Pouilley.

Il faut donc attribuer à une cause accidentelle quelconque le peu d'empressement du public dimanche dernier. Du reste, l'exécution a été satisfaisante: notre premier ténor a été admirable et entraînant dans le rôle de Raoul.

Mlle Cundell a été plusieurs fois vivement applaudie. Oh! si notre prima donna possédait un autre timbre de voix!... Pouilley, Joanny-Brayat, Saint-Denis et Mlle Jolly, ont dignement complété l'ensemble. Le septuor du 3^{me} acte pêche toujours par M. Garbet.

Mardi, *Lucie de Lammermoor* n'a pas été plus

heureuse que les *Huguenots*. Cet opéra est pourtant chanté avec tout le talent et l'ensemble désirables.

Il paraît que décidément l'enthousiasme pour le théâtre est comme la température au dessous de zéro.

Voilà à quoi se borne notre opéra français pour cette semaine. Quant à la troupe italienne, elle promet et ne tient guère; on avait annoncé la *Norma* pour lundi, eh! bien lundi les italiens ont fait défaut.

Mercredi devait avoir lieu la première représentation de la *Cenerentola*, à la place de cet opéra on a redonné il *Barbiere di Siviglia*, qui est bien le plus piètre barbier qui onques se soit vu. Si c'est ainsi que l'on consulte le goût du public et qu'on cherche à lui plaire, on risque bien de ne pas y parvenir. Mais vraiment nous ne devons pas nous fâcher davantage, car le souvenir des romances de la Signora d'Alberti, nous désarme, comme autrefois la lyre d'Orphée désarmait la colère de Pluton. — Cela soit dit sans aucune comparaison entre Pluton et nous.

On annonce pour ce soir la première représentation de l'*Eau Merveilleuse*, opéra bouffe en 2 actes. — Espérons.

Au Gymnase le *Pied de Mouton* tend toujours la main au public, qui ne se fait pas prier pour répondre à une aussi joyeuse invitation: on prépare à ce théâtre la reprise du *Naufrage de la Méduse*. — Nouvelles chances de succès pour les artistes, de plaisir pour la foule, et de recettes pour le caissier.

Au cirque, c'est toujours la foule qui se presse en dépit de la bise et du froid, pour diminuer les merveilles si variées opérées par les écuyers et écuyères de la troupe équestre de MM. Laurent et Victor Franconi. Ces Messieurs ont résolu le problème de forcer le public à traverser le Rhône en dépit des éléments conjurés. Louis XIV avait décidé qu'il n'y avait plus de Pyrénées. Messieurs Franconi ont dit aussi: « il n'y a plus de Pont Morand. » Comment en serait-il autrement, lorsqu'il s'agit d'aller applaudir au pas écossais dansé par M. Bastien et Mad. Kennebel, Victor Franconi, à la course du Temps par le même. — Le manteau par Mad. Victor, n'est-il pas la chose la plus surprenante et la plus merveilleuse?

— Les poses académiques créées à Paris par M. Bastien, et que tant d'écuyers ont essayé d'imiter (sans pouvoir y parvenir), ne valent-elles pas seules qu'on se dérange de 10 lieues pour venir le

or; tels que montre, sautoir, pour suspendre les montres, clé, etc., plus une somme de 15 fr.

Le 11 de ce mois, à 10 heures du matin, un pontonnier du bateau à vapeur l'Aigle, s'est enfermé dans sa cabine, et s'y est asphyxié; — à quatre heures des mariniers de ce bateau, voyant sortir de la fumée par les joints de la porte, firent sauter la serrure, et trouvèrent le malheureux pontonnier accroupi sur le tiroir du poêle, qu'il avait rempli de charbon de bois; une lettre écrite de la main du suicidé, contient des adieux à sa femme et à ses deux enfants.

Cet acte de désespoir est attribué aux accès d'une fièvre cérébrale.

Dans la soirée de vendredi dernier, l'attention des gardiens de l'église Saint-Nizier se porta sur deux jeunes filles qui étaient placées près d'un tronc et dont les manœuvres excitèrent les soupçons. On s'approcha sans bruit et on reconnut que ces deux petites industrielles cherchaient à enlever l'argent déposé pour les pauvres. On arrêta aussitôt les deux coupables qui furent mises entre les mains de la justice. Elles sont toutes deux âgées de 14 ans. L'une, nommée Julie Gérard, exerce l'état de lingère et demeure à la montée du Garrillan, 12; l'autre, nommée Elisa Branchu, française, demeure près la porte St-Clair, 1.

Samedi, 11 du courant, dans la soirée, des passants relevèrent au coin de la rue Raisin et de la rue de l'Hôpital, une pauvre femme qui venait de tomber évanouie. Cette femme, qui fut reconnue pour une blanchisseuse nommée Blanchard, demeurant dans la rue Raisin, a été immédiatement transportée dans son domicile. Là, les soins les plus pressés lui furent prodigués; mais ils restèrent sans résultat: on s'aperçut bientôt que cette malheureuse avait cessé de vivre.

Nous ne savons s'il faut attribuer cette mort terrible à un coup de sang, à la suite de la chute ou à quelque tentative d'empoisonnement. Du reste, nous ne croyons pas que la cause soit la misère et la faim; car au moment même où elle est tombée, la femme Blanchard allait rendre une corbeille de linge blanc.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

190 hommes, appartenant à la nouvelle levée, sont partis hier matin de Pau pour aller rejoindre les dépôts des 13^e léger et 25^e de ligne. Tous ces jeunes gens paraissent fort satisfaits du prochain voyage en Afrique que leur présage le numéro des corps auxquels ils vont être incorporés. La gaité du contingent fourni par le pays Basque était surtout d'une expansion tout-à-fait bruyante.

Une suite à Maurice.

Deux ans après.

La chambre était morne et silencieuse, on avait ouvert les fenêtres pour laisser échapper, les exhalaisons fétides du cadavre, et la brise du soir se fait par moment vaciller la faible clarté d'un flambeau de cire jaune placé sur un meuble.

Ce n'était plus là, la chambre nuptiale, témoin des doux serments, des tendres paroles, des joyeux regards, des longs embrassements, des ardentes caresses.

Le lit était abandonné et défait, les glaces étaient tendues de noir, une bière en sapin couverte d'un drap blanc reposait sur quatre chaises au milieu de la pièce, et près de cette bière, une jeune femme pâle de douleurs, les paupières rougies par les larmes, tenait un petit enfant à genoux et sanglotait.

— Madame, par pitié, sortez de cette pièce,

Hier, le dépôt du 5^e de ligne est arrivé.
(*Mémorial des Pyrénées*).

On nous écrit de Londres que l'accusé chartiste Frost, déclaré coupable de trahison, a été recommandé à la clémence royale.

On a expédié de l'école d'artillerie de Metz pour l'Afrique des fusées chargées de balles et de mitraille, qui porteront d'immenses ravages dans les rangs de la cavalerie arabe. Cette cavalerie est dans l'usage de se tenir hors de la portée du canon, et les nouvelles fusées atteignant à une distance quadruple de l'aptitude du jet des projectiles ordinaires, rendront inutile la prudente précaution de nos ennemis. Ces fusées éclatent à terre et tuent ou blessent tout ce qui se trouve dans leur sphère assez étendue d'action meurtrière.

(*Indépendant de la Moselle*.)

D'après le tableau régulateur des droits d'importation et d'exportation arrêté le 31 décembre, le prix moyen du blé pour toute la France est de 22 fr. 91 c. l'hect. Le prix moyen fin novembre était de 25 f. 40 c.

Une femme d'Auxy (Saône-et-Loire) a été trouvée, cette semaine, pendue à un arbre de la forêt. On raconte que cette malheureuse, chargée de six enfants et enceinte du septième, n'avait plus chez elle que quatre francs sur lesquels elle comptait pour donner à sa famille le pain de la semaine. Son mari, dit-on, était allé en ville pour faire la petite provision; mais il avait mangé les quatre francs et le sac même dans lequel il devait mettre son blé. — D'après cette version, le suicide de la mère de famille serait une inspiration du désespoir dans lequel l'avait jetée son dénuement.

Un crime horrible vient de jeter l'épouvante et la consternation dans le quartier des Halles, à Paris. Voici le fait dont nous pouvons garantir l'authenticité:

Avant-hier, la rumeur publique instruisit M. le commissaire de police du quartier du Marché qu'un crime venait d'être commis par un mari sur sa femme, dans la maison, n° 8, place du Carreau de la Halle. Ce magistrat se fit accompagner d'un médecin du poste médical de la rue de la Ferronnerie, et tous deux se rendirent immédiatement au lieu indiqué, escortés de plusieurs agents, pour opérer l'arrestation du meurtrier.

La porte ayant été ouverte par ordre du magistrat, un spectacle affreux s'offrit à ses yeux: sur le plancher, inondé de sang, gisait un corps humain presque nu, horriblement mutilé; la tête avait été séparée du tronc à l'aide d'un couteau de cuisine ébréché et formant scie; le crâne, broyé en mille morceaux par l'assassin, était confondu avec les débris des meubles garnissant la pièce, qui avaient également été brisés.

disait une vieille domestique, en tirant les vêtements de sa maîtresse, sortez, les prêtres vont venir, vous ne supporterez pas ce spectacle.

— Non, répondit Clémence, je ne sortirai pas, je veux boire le calice jusqu'à la lie, je veux souffrir jusqu'au bout, je ne sortirai pas.

A ce moment, on entendit du bruit dans le vestibule, la porte s'ouvrit, un sacristain couvert d'un surplis, entra portant une croix, puis un enfant de chœur avec un bénitier, puis trois prêtres couverts de chappes noires, puis encore, quatre hommes portant de longues courroies et enveloppés dans des vêtements noirs.

Les prières commencèrent.

Libera me, Domine, de morte eternâ.

On aspergea le corps d'eau bénite, les prêtres sortirent et après eux les quatre porteurs, qui soulevèrent péniblement le cercueil, et l'emportèrent lentement.

Puis on entendit au dehors la voix du chantre qui entonnait le *miserere*.

Alors, la veuve tomba la face contre terre, elle lâcha son enfant qui roula sur le plancher, et se tordit dans d'horribles angoisses de douleur et d'admertume.

Elle portait tous les signes extérieurs d'une

Malgré la mutilation du corps, il fut facile de reconnaître que c'était celui d'une femme. Mais l'inspection qui en fut faite par l'homme de l'art découvrit un nouvel acte de cruauté qui le fit reculer d'horreur: le ventre était ouvert d'un bout à l'autre, et les intestins en avaient été retirés. Ils furent retrouvés plus tard dans un vase de nuit.

Le crime fut découvert à dix heures du soir par une nièce de la victime qui venait la voir. Ayant frappé à plusieurs reprises à la porte, l'assassin finit par ouvrir; mais la jeune fille, épouvantée du spectacle qui s'offrait à ses yeux, prit la fuite en criant. Le meurtrier, armé de l'énorme couteau, l'ayant poursuivie, parvint à l'atteindre au bas de l'escalier, et, la saisissant par les cheveux, il lui aurait fait subir sans doute le même traitement qu'à sa tante, sans l'intervention des voisins. Surpris ainsi, il jeta son couteau à terre et prit la fuite; mais il fut bientôt arrêté et conduit en lieu de sûreté.

Il paraît que cet homme, nommé Charles Peu, donnait depuis quelque temps des signes non équivoques d'aliénation mentale. Sa femme, nommée Véronique, marchande de verdure, avait fait des démarches pour qu'il fût visité par des médecins, afin de faire constater son état et de le faire mettre dans une maison de santé. Malheureusement la visite s'est trop fait attendre. Nous ignorons à quoi il faut attribuer ce retard.

Vendredi dernier, le messager de Clary à Cambrai avait fait son voyage, et il était revenu dans la soirée. Il se coucha et se livra au sommeil; la femme de ce malheureux profita de ce moment pour saisir le couvercle du poêle, et s'en servit pour assommer son mari. Cette misérable ne se contenta point de lui avoir donné la mort, elle voulut encore le mutiler. Elle s'empara d'une fourchette en fer et en perfora plusieurs fois la langue de l'infortuné. On ne sait si ce meurtre a été causé par la folie ou par une intention criminelle.

Le 5 du courant, entre 7 et 8 heures du matin, la femme et l'enfant du sieur Pierre Valais, demeurant à Amplepuis, ont été trouvés assassinés dans leur lit. Les auteurs de ce double meurtre ont fracturé les tiroirs d'une armoire où ils ont pris une somme de 145 francs, et sont entrés dans l'armoire voisine d'où les habitants étaient absents, ont ouvert une armoire avec effraction, et ont emporté 71 francs 60 centimes qui s'y trouvaient.

Dans la matinée du 5 janvier, une voiture cellulaire est arrivée à la Conciergerie de Paris, ramenant quatre forçats qui expiaient leur peine au bague de Toulon, et qui doivent figurer comme accusés dans le procès des 60 voleurs dont les débats s'ouvriront à la cour d'assises de la Seine, dans la première quinzaine de février, sous la présidence de M. Cauchy. Ce sont les nommés

cruelle frtigue et d'une désolation amère, le souffle du malheur avait passé sur cette face étroite et longue, ces traits amincis, ces paupières engorgées, ce front jaune et luisant comme de la cire; et cependant elle était enceinte... et sa poitrine gonflée, sa taille déformée, qui dans tout autre moment, l'eussent fait palpiter de bonheur et d'amour maternel, la faisaient frissonner de terreur et de pitié, en pensant qu'elle allait mettre au monde un orphelin.

La vieille servante vient annoncer les gens de loi. Ils étaient trois, ils demandèrent pardon de se présenter dans un pareil moment.

— Mais vous avez un enfant, dirent-ils à la veuve, la loi doit soigner ses intérêts, et nous devons mettre les scellés dans votre maison.

— Il faut donc me retirer, dit la malheureuse en se levant.

Tiens, fit l'homme de loi à l'oreille de son acolyte, elle est enceinte... elle n'a pas perdu du temps.

— Madame, reprit-il respectueusement, nous ne voulons pas disposer de votre demeure entière, restez dans cette pièce, nous mentionnerons seulement dans le procès-verbal, les objets qui ne sont pas compris dans les scellés.

Voisembert, Sasence dit Soufflet, Brun et Masson, déjà condamnés à 20 ans, 7 ans et 6 ans de fers pour d'autres crimes.

A Montbard (Côte-d'Or), pendant la foire de décembre, un théâtre forain s'était établi en face de la salle de spectacle; la concurrence était redoutable, et le public des campagnes surtout s'y portait ardemment. Un M. L..., marchand, petit, bossu, s'était installé au parterre, moyennant ses 9 sous; mais si le prix de sa place était modeste, sa contenance était des plus cavalières; tout le monde le gênait, tout le monde était ridicule, cette dame était une pimbèche; ce monsieur un Iroquois. Sa mauvaise humeur et ses sottises réjouissaient fort l'assistance, quand le malencontreux petit homme imagina d'interpeller un grand monsieur parfaitement inoffensif, et pour la haute taille duquel il éprouvait une vive antipathie. Celui-ci, fatigué des aoubressuts et des poussées de M. L..., le pria poliment de se tenir en repos, ou de vouloir bien plutôt se mettre devant lui, ce qui lui épargnerait beaucoup d'exercice. Cette offre exaspéra celui auquel elle était adressée; il reparut aigrement, et la discussion convenant, il s'emporta en menaces, et jusqu'à lever sa canne sur son adversaire. En un tour de main, celui-ci l'eut bientôt désarmé au milieu des risées de la foule. « Reprenez votre bâton, lui dit l'étranger avec calme, et soyez plus sage une autre fois. — Monsieur, vous me rendez raison. — C'est fort difficile. — A l'instant! — Hé! monsieur, je ne me bats qu'avec des hommes. » A ces mots prononcés avec sang-froid, le pauvre nain exaspéré se jeta une seconde fois, la canne haute, sur son adversaire qui la lui arrache de nouveau et la brisa sur le pavé. Puis, jugeant que cette scène ridicule avait assez duré, il enpoigna le pauvre L..., le jeta sous son bras et l'emporta ainsi, suivi de tout le parterre, jusqu'au théâtre forain au travers duquel il le jeta en disant: « Gardez-vous mieux vos marionnettes, voilà un polichinelle qui fait un bruit du diable et ne saurait se tenir en place. »

Dans la journée du 9 de ce mois, un jeune artiller de la garnison de Vincennes avait revêtu l'habit bourgeois pour se joindre à quelques-uns de ses amis, venus de Paris, au café du Corybante, exploité par le sieur Hélième, limonadier à Vincennes. Plusieurs artilleurs s'y étaient rendus de leur côté et prirent plaisir à plaisanter leur camarade sur son changement d'uniforme, plaisanterie où les bourgeois n'étaient pas épargnés.

La mystification continuant, les bourgeois se fâchèrent, se saisirent de queues de billard et se précipitèrent sur les artilleurs, qui les reçurent le sabre à la main. Des coups violents furent portés de part et d'autre. Déjà plusieurs blessés gisaient sur le carreau, et la mêlée menaçait de devenir de plus en plus sanglante, lorsque, aux cris des combattants, de toutes parts on accourut pour les

— Item, cria-t-il à un clerc, qui durant ce temps avait sorti ses tablettes, un bois de lit à roulettes, avec matelas et oreillers..... Il n'y a pas de draps,

Madame, ajouta-t-il en soulevant les couvertures tièdes et mouillées encore des sueurs de la mort.

Alors la veuve s'évanouit.

Le clerc s'approcha du greffier.

— Il paraît, mon patron, que voici la chambre où son mari est mort, et que les draps du lit ont servi de linceul.

On avait relevé la pauvre femme, on la porta dans une pièce voisine, on lui fit respirer des sels, elle rouvrit lentement les yeux.

La première personne qu'elle aperçut à ses côtés, en revenant à elle, fut un jeune homme en habits de deuil qui était entré depuis quelques instants, elle fit un bon de surprise en l'apercevant.

— Clémence, lui dit-il, vous êtes malheureuse, eh bien! nous le sommes aussi, votre fils pleure son père, mes frères et moi nous pleurons le nôtre, le nôtre mort d'avoir perdu Maurice, n'est-il pas vrai que c'est chose triste qu'un cercueil dans une chambre, et dans ce cercueil une personne qu'on aime. — Pauvre femme!!! Et il sortit.

A. Cot.

séparer. A grand'peine on vint à bout de calmer ces furieux, qui ont été immédiatement conduits chez le commissaire de police.

Un grand hangar établi pour abriter des ouvriers travaillant au pont de Peschadoire, près de Thiers, s'est écroulé ces jours derniers. Sur seize personnes qui composaient l'atelier, six sont restées ensevelies sous les ruines; deux ont été sauvées; les huit autres ont péri. Ce déplorable événement est dû à la négligence de l'entrepreneur ou des ouvriers qui n'avaient point donné au hangar assez de solidité.

Une lettre, datée de Turin 30 décembre, et publiée par le *Journal de l'Ain*, mande ce qui suit: « Il s'est passé dernièrement un terrible événement dans la commune de Fabbria, province de Tortone. A la suite de longues pluies qui ont causé tant de dommage sur divers points de l'Italie, une partie du territoire de cette commune, appelée Soligui, et habitée par une population d'environ 800 âmes, s'est enfoncée pendant la nuit et a été engloutie. Les habitants, avertis du danger par les ébranlements qui se manifestaient dans les maisons, s'étaient enfuis à la hâte frappés de terreur, et avaient pu se sauver dans les lieux du voisinage. On rapporte des traits admirables de courage et de charité chrétienne dont le curé de l'endroit a donné des preuves éclatantes dans cette affreuse circonstance. »

Le 5 janvier, vers sept ou huit heures du soir, le nommé Andrieu, muletier, du village de Panat (Aveyron), retournait chez lui, venant de Rodez et monté sur l'un de ses mulets, lorsqu'après avoir dépassé de quelques pas le pont de Lanterne, sur la grande route de Villefranche, il fut atteint à la tête de plusieurs coups de pierre. Deux individus criant *la Bourse ou la vie!* se précipitèrent en même temps sur lui, et lui enlevèrent une somme de 102 fr. 55 c. qu'il avait eu l'imprudence de montrer dans un café peu de temps auparavant. Quelques instants après, Andrieu put se relever, et se réfugia au domaine de Calcomier, d'où il fut transporté le lendemain à l'hospice de Rodez. Les auteurs de ce crime sont encore inconnus. Un individu, qui a été arrêté le 5, n'ayant pas été reconnu par Andrieu, a été rendu à la liberté. Les blessures que la victime a reçues sont graves mais non dangereuses.

La diligence du Vigan à Montpellier a failli être entraînée et submergée par les eaux de la rivière de Ganges, que les pluies abondantes avaient transformée en un torrent furieux. Le postillon, à cause de l'obscurité de la nuit, manqua le gué, et les voyageurs furent forcés de passer une heure dans l'eau, exposés aux plus grands dangers.

Le ministre de la guerre va, dit-on, ouvrir un concours pour deux ouvrages d'instruction destinés à l'armée; l'un serait un résumé de l'histoire militaire de la France, approprié aux écoles régimentaires du 3^e degré; l'autre, d'un usage plus général, serait un livre de lecture pour le soldat.

TRIBUNAUX.

LE BEAU-PÈRE ET LE GENDRE.

C'était à Cherbourg, le jour de la Saint-Martin; deux hommes étaient attablés dans un cabaret de la commune de Heauville, en face de plusieurs pots de cidre que leur soif avait vidés. L'un se nommait Gandon, l'autre Daniel. Gandon était le beau-père de Daniel; en conséquence Daniel était le gendre de Gandon. Peu à peu les cruches de cidre se succédant avec rapidité, et leur cerveau s'exaltant aux fumées de la liqueur normande, un dialogue assez animé s'établit entre eux:

Gandon. — Tiens, Daniel, t'es une bonne pâte d'homme, et si ma fille était encore à marier, c'est encore à toi que je la donnerais, car tu gagnes tous les jours dans mon estime.

Daniel. — C'est comme vous, père Gandon, dans les premiers temps, franchement, je ne vous

portais pas dans mon cœur, je vous croyais fier, dédaigneux, et je n'aime pas les ceux qui sont fiers et dédaigneux, moi, mais depuis j'ai apprécié vos qualités, et je me ferais tuer pour vous, parole d'honneur.

Gandon. — C'est toujours comme ça... L'homme, vois-tu, n'est pas si méchant qu'on le fait, il gagne à être connu, l'homme; cré nom, si j'entendais dire du mal de toi, tu verrais comme je prendrais ton parti; c'est que j'ai le cœur sur la main, je ne suis pas de ces gens qui vous cajolent par devant et qui par derrière font sur votre compte un tas de propos; t'es un honnête homme, ça m'suffit, tu rends ma fille heureuse, c'est bon....

Daniel. — Oui, que j'la rends heureuse, elle peut s'en vanter, et franchement là, j'y mets du mien plus souvent qu'à mon tour, parce que vot' fille, c'est bien une bonne fille si on veut, mais elle a de mauvais quarts-d'heure.

Gandon. — Allons donc, c'est toi qui dis ça, c'est un petit bijou, ma fille.

Daniel. — Des fois, j'vous dis pas, mais d'autres fois, c'est un vrai diable, et si je n'la tenais pas, mais je la tiens; croiriez-vous, papa beau-père, que j'suis quelquefois obligé de la battre comme un petit plâtre pour l'attendrir.

Gandon. — Comment, tu bats ma fille, toi; mais t'es donc pas un homme, t'es donc un gueur?

Daniel. — Pas de mots, papa, quand elle n'est pas sage, c' l'enfant, faut bien lui enseigner la soumission, histoire d'avoir la tranquillité dans le ménage.

Gandon. — Comment, gredin, c'est à moi que tu viens dire ça!

Daniel. — Mais puisque c'est pour son bien.

Gandon. — Pour son bien que tu veux la tuer, chenapan!

Daniel. — J'la tue pas, j'la rosse un peu, v'la tout.

Gandon. — T'appelle ça rendre ma fille heureuse, canaille que tu es.

Daniel. — N' m'appellez pas canaille, vous, ou j' vous appelle voleur.

Gandon. — Voleur! c'est bien plutôt toi qui en es t'un voleur.

Daniel. — Qu'est-ce que j' tai donc volé, vieux clampin?

Gandon. — Pas à moi que t'as volé, mais à d'autres, c'est connu ça.

Daniel. — Parle donc pas des autres, toi qui as frisé la correctionnelle plus de quatre fois.

Gandon. — Tu n' la friseras pas, tu la mangeras, entends-tu; quand on vole des brebis, on finit toujours sur l'échafaud, et t'as volé la brebis de Marvis, toi, avec ton petit air, et tu l'as rôtie, et tu l'as dévorée, comme une canaille que tu es.

Daniel. — Si j'ai volé une brebis, t'en a volé deux, toi; tu sais bien les *celles* que tu as vendues à la Saint-Nazaire, dis un peu que c' n'est pas vrai?

Gandon. — Scélérat d' brigand, si tu dis encore un mot, j' te casse en deux.

Daniel. — Et ta montre, dis, fripon, où que tu l'as eue.

Gandon. — Et ta redingote de Bouracan, filou, dis-moi donc où tu l'as achetée.

La querelle prenait un caractère fort grave, et les coups allaient sans nul doute succéder aux invectives, si les témoins de cette scène n'étaient venus s'interposer. Toutefois, les récriminations des deux parties avaient été entendues; elles donnèrent à réfléchir à quelques-uns, qui se rappelèrent des circonstances antérieures propres à les justifier.

C'est ainsi que de propos en propos, l'affaire étant arrivée aux oreilles de la justice, une instruction fut ordonnée, qui ne tarda pas à amener l'un des deux disputants, Daniel, devant le tribunal correctionnel de Cherbourg. Quant à Gandon, il était mort dans l'intervalle.

A l'audience, les faits ayant été éclaircis et constatés, Daniel a été condamné à un an et un jour de prison, et à 16 fr. d'amende.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

Sous presse

LA QUATRIÈME LIVRAISON

LES BELLES FEUMES DE LYON.

CONTENANT

Mesd. Br****, Cr***. Et de C*****. Une lettre à Mad. Gr*****. Et la femme éteinte.

Dessin. Mad. Cr***

Les première et deuxième livraisons, contiennent les dédicace et préface et les portraits de Mesd. Adèle G***, C***, de L***, née de St-C*** Josephine M***, L*** et Day***, G****, BI****, Gr***** avec trois dessins : Mesd. Adèle G*** et BI*** et Josephine M*** : Littérature, la femme et la femme incomprise

Prix : 50 cent. la Livraison.

A Lyon, au bureau de la *Chronique Lyonnaise* : rue Mercière, 58.

A Paris. { Chez A. MERCKLEIN, libraire, rue des Beaux-Arts, 11.

GALLET, libraire, Boulevard du Temple, 86.

A St-Etienne, Chez JANIN, libraire, rue de Foy.



VIS

UN PROGRÈS très-intéressant vient de s'opérer sur la préparation des plumes d'oie pour écrire, par François BLAISE, fabricant apprêteur, à Charleville (Ardennes). Ce fait est confirmé, d'après le rapport de la commission nommée par l'Académie de l'Industrie de Paris, qui en a constaté le fait. Voici un extrait de ce rapport :

« Les plumes de choix de M. BLAISE sont rondes, transparentes, fermes mais élastiques : soumises à la taille, elles se sont fendues avec une très grande netteté, et l'on a pu, dans toutes leurs parties, les couper avec netteté et leur donner le bec le plus fin et le plus franc. Ce bec a résisté long-temps dans les épreuves, quoique nous l'ayons fait courir sur un papier d'un grain un peu grossier ; la plume, à mesure que son tuyau s'est raccourci, n'a pas perdu de ses qualités.

M. BLAISE prépare donc ses plumes de manière à leur donner en réalité une qualité supérieure à celles d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre. Aussi nous le répétons, parce que c'est un fait que l'on ne peut trop faire remarquer en faveur des produits de ce fabricant. Les plumes qu'il prépare par les procédés spéciaux dont il fait usage, se fendent nettement dans le sens de leur longueur, n'éclatent jamais sur le côté et résistent fort long-temps à la main la plus lourde sans s'émousser ; elles ont en outre le précieux avantage de ne jamais laisser, comme toutes les autres, leur bec s'ouvrir lorsqu'elles restent, après s'en être servi quelque temps, exposées en toutes saisons sur les tables et les bureaux, qualité fort remarquable et tout-à-fait spéciale aux seules plumes préparées par les procédés de M. BLAISE ; elles possèdent donc en effet des qualités que l'on n'avait jamais pu encore parvenir à leur donner ; en conséquence nous vous proposons d'accorder à cet industriel une médaille d'honneur. » Extrait du rapport lu et adopté en séance du Comité, le 4 janvier 1838.

Malgré toutes les qualités que possèdent ces plumes, on ne les vend pas plus cher que les autres ; ce qui donne en outre de l'agrément, c'est qu'on trouve dans leur emploi une économie notable, vu qu'on en consomme beaucoup moins.

On trouvera de plus amples détails sur l'avantage de l'emploi de ces plumes, dans les affiches apposées dans cette ville et toutes celles où il y aura des dépôts, ainsi que les noms des dépositaires.

S'adresser chez M. MORTIER, papetier, place du Collège.

COSTUMES DE BALS.

Mad. Chevalier à l'honneur de prévenir le public qu'elle tient toujours son magasin de costumes pour bals masqués et bals particuliers ; elle y apportera les mêmes soins que les années précédentes. Elle demeure toujours place des Terreaux, n. 1, au 4^{me}.

MICHAUD, successeur de Michelot de Dijon, fabricant de moutarde fine, le seul par son procédé, tient un dépôt de vins de Beaujolais, Blacay, la Chapelle Fleurs et Thorins ; de 40 à 75 centimes la bouteille.

Rue de l'hôpital, 54, au caveau Thorins.

A VENDRE DE SUITE,

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

PARIS DRAMATIQUE.

Pièces en vente.

| | | |
|-------------------------------------|--------|------|
| Le Naufrage de la Méduse, vaudev. | 1 act. | 5 s. |
| Le Camp de Fontainebleau, vaud. | 1 act. | 5 |
| Le Marquis de Brancas, comédie. | 3 act. | 6 |
| La Folle de Toulon, drame. | 3 act. | 8 |
| Père Brice, drame. | 5 act. | 6 |
| Un cœur et 50,000 liv. de rente, v. | 1 act. | 3 |
| Trois Portraits même numéros, v. | 1 act. | 3 |
| Les Brasseurs du Faubourg, vaudev. | 1 act. | 3 |
| Une mauvaise plaisanterie, vaud. | 1 act. | 3 |
| La fille du Pacha, vaudeville. | 1 act. | 3 |
| Les vacances Espagnoles, vaudev. | 1 act. | 3 |
| La France et l'Industrie, vaudev. | 1 act. | 5 |
| Belz et Buth, vaudev. | 2 act. | 6 |
| Le Serment d'Ivrogne, vaud. | 1 act. | 3 |
| Thimoléon le Fashionnable, vaud. | 1 act. | 3 |

Au bureau de la *Chronique Lyonnaise*, rue Mercière, 58.

SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon,



CI-DEVANT RUE SAINT-MARTIN, n° 43, A PARIS,

Offre les mêmes bottes que l'on vent ici 24 fr aux prix suivants, savoir :

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Bottes de commande, fines ou fortes. | 19 f. » c. |
| Les mêmes, les prendre toutes faites. | 18 » |
| Bottes en liège, de deux manières. | 20 et 25 » |
| Bottes basses et mi-basses, de liège. | 14 et 16 » |
| Remontage de bottes fines ou fortes. | 15 » |
| Ressemelage de bottes, | 6 50 |

Il achète et vend tout au comptant.

FONDS A VENDRE,

Un fonds d'aubergiste, situé à Vaise, très-bien achalandé et jouissant d'une bonne clientèle, lits montés, billard, etc., etc.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sieur Pinatel, fabricant de Navettes, demeure actuellement, côte St-Sébastien, n. 9, au premier étage.

AVIS AU PUBLIC.

M. Rousseau, du Gymnase, a l'honneur d'informer le public que son magasin de travestissement pour soirées et bal, vient d'être augmenté d'un grand nombre de dominos et costumes de modes sur les gravures les plus récentes des bals de l'opéra. On pourra commander chez lui des costumes qui seront confectionnés dans les 24 heures, place du Plâtre, 16, au 2^{me} à Lyon.

N. B. Grand assortiment de Masques.

MEUTE COMPOSÉE DE 12 A 14 CHIENS,

A VENDRE

En totalité ou séparément.

S'adresser à M. le comte DE MONTMORT, à La Boulaye, près Toulon-sur-Arroux, ou à M. DE GEVAUDAN, à Concey par Luzy (Nièvre.) (120.)



Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle située cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

CARNAVAL DE 1840.

Nous recommandons à nos lecteurs, le nouveau magasin de costumes de bals, pour dames, tenu par Mad. Herguez, rue de la Préfecture, 10, à l'entresol. On y trouvera dominos, habits de caractères en tous genres et dans les goûts les plus nouveaux. Mad. Herguez, se charge de faire confectionner tous les costumes qui seront commandés.

MALADIES De Poitrine.

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuiements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Stœchas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 23, à Lyon.

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures diners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte ; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. — A Saint-Etienne, chez M. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

Une personne d'un âge mûr, parfaitement au courant de la comptabilité, ayant été pendant trente ans dans le commerce, désirerait trouver une place comme teneur de livres, Caissier et en général tout emploi de quelques heures de travail par jour. Il verserait au besoin quelque fonds dans un commerce qui le prendrait pour en diriger les opérations. L'honneur, la probité et les connaissances générales de la personne sont les titres principaux sur les quels elle se fonde pour mériter de ceux qui l'occuperont une confiance entière. — S'adresser au bureau du journal. —

SALON EGLINTOUN.

Cours permanent de Langues vivantes, places des Terraux, n. 4.

Quatre professeurs recommandables à tous les titres, ont eu la pensée de se réunir et d'organiser un cours permanent de langues anglaise, italienne allemande et espagnole. Nous avons assisté à plusieurs leçons, et nous pourrions porter le jugement le plus favorable sur la clarté de leur méthode, sur l'habileté de leur enseignement, si l'affluence et le choix des auditeurs ; empressés de répondre à leur appel, ne témoignaient mieux que toutes nos paroles de l'excellence de l'idée qui les a inspirés.

Nous engageons donc vivement les personnes désireuses, de se livrer avec fruit à l'étude des langues vivantes à se hâter. Le salon Eglintoun sera bientôt trop petit, pour contenir la foule qui se presse d'y prendre place ; on peut s'inscrire tous les jours, à l'adresse ci-dessus désignée, de deux à quatre heures.